

Déclaration de Guadalajara

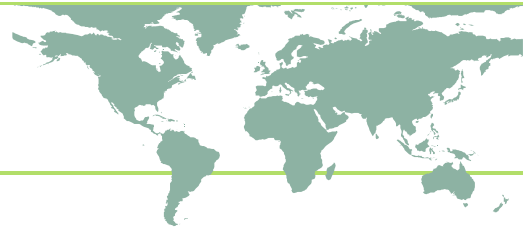
29 septembre 2011

Les membres de l'Organisation pour un Réseau International d'Indications Géographiques – oriGIn – réunis à Guadalajara (Mexique) à l'occasion de leur cinquième Assemblée Générale, se sont mis d'accord pour adopter la Déclaration suivante au nom des producteurs d'Indications Géographiques (ci-après IGs) de tous les continents représentés par leurs groupements respectifs :

Conscients d'une part des bienfaits et de l'impact des IGs sur les communautés rurales à travers le monde et de l'importance de leur rôle pour assurer le développement durable, constatant d'autre part les coûts croissants liés à l'enregistrement et au respect des droits liés aux IGs dans les juridictions étrangères et le phénomène grandissant des imitations et des usurpations qui affectent les produits d'origine, nous pensons que le moment est venu d'élaborer un registre répertoriant les IGs protégées à ce jour dans le monde. Ce registre devrait également inclure des informations de base comme la taille de la communauté concernée. oriGIn souhaite mener à bien ce projet et, à cet égard, compte sur la contribution de toutes les parties intéressées (autorités gouvernementales, producteurs d'IGs, organisations internationales, ONGs, bureaux de marques, cabinets d'avocats, universités, fondations, etc.) qui souhaitent la rejoindre pour finaliser cet important projet. Un tel registre représenterait une inestimable source d'informations pour les producteurs, les consommateurs, les bureaux de marques, les chercheurs et les autorités publiques en charge des IGs à travers le monde.

Malgré l'utilisation illégitime grandissante dont sont victimes les IGs sur Internet, comme par exemple dans les noms de domaine de premier niveau générique (gTLDs), nous constatons avec regret que la politique uniforme des règlements de litiges en matière de noms de domaine (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – UDRP), adoptée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en août 1999, n'est pas parvenue à évoluer et à prendre en compte les nouveaux scénarios du cyberspace. Alors que la propagation d'Internet à travers le monde se fait à grande vitesse et que les consommateurs utilisent de plus en plus ce support lorsqu'ils recherchent des informations sur la qualité des produits, les règles de l'ICANN concernant la violation des droits de propriété intellectuelle dans les noms de domaine (« cybersquatting ») restent limitées aux marques et ne couvrent pas les IGs. A la lumière de ce constat, nous appelons l'ICANN et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à mettre un terme à cette discrimination sans fondement qui est défavorable à la fois aux producteurs d'IGs, dont la réputation est ternie, et aux consommateurs qui sont trompés. Nous pensons que l'actuelle UDRP doit être modifiée afin de protéger pleinement les IGs. Par ailleurs, le processus de l'ICANN d'autorisation des demandes de création de nouveaux gTLDs, y compris ceux reproduisant des IGs, ouvre la porte à des centaines de nouveaux domaines Internet potentiels et engendre de graves risques pour les producteurs légitimes d'IG. Etant donné les nouvelles opportunités offertes par ce biais aux « cybersquatteurs », nous demandons à l'ICANN de développer les instruments appropriés pour permettre aux bénéficiaires d'IGs de se protéger contre les demandes et les enregistrements de gTLDs reproduisant des IGs par des sujets illégitimes.

Ces dernières années, les IGs ont démontré leur dimension globale. Alors que de nombreux progrès ont été enregistrés chez les producteurs des pays développés, que ce soit en termes de noms enregistrés ou de bénéfices pour les communautés locales, un immense potentiel reste encore inexploité dans d'autres régions du monde, en particulier en Afrique. Nous insistons donc sur la nécessité de renforcer les projets d'assistance technique dans le domaine des IGs afin que les producteurs africains puissent profiter



pleinement des avantages offerts par les produits d'origine et nous lançons un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils ciblent les IGs dans leurs projets de développement.

Partant du constat que les prétendues "normes volontaires", utilisées pour donner aux consommateurs des informations sur la qualité des produits et sur la manière dont ils sont élaborés, sont en train de proliférer sur les marchés internationaux, nous appelons à une meilleure coordination entre les autorités publiques et les acteurs concernés dans le but de promouvoir une approche internationale cohérente de ce problème et de faciliter le flux régulier d'informations aux producteurs et aux consommateurs à travers le monde. En particulier, afin d'éviter que les producteurs se fassent imposés des normes pouvant aller à l'encontre de leurs intérêts et de ceux de leurs communautés, il nous paraît indispensable que les organisations légitimes de producteurs soient à l'avenir systématiquement impliquées dans l'élaboration de toute nouvelle norme volontaire.